

## Ouverture de centres de consultation ambulatoires dédiés aux patients Covid-19

29 mars 2020

---

Depuis l'entrée en phase 3 de l'épidémie, la médecine de ville est en première ligne pour la prise en charge ambulatoire des patients Covid-19. Aujourd'hui en lien avec l'ARS et l'assurance maladie, les différents acteurs (professionnels de santé, municipalités...) s'organisent pour mettre en place sur leur territoire de nouvelles modalités de consultation pour les patients présentant des symptômes évocateurs du Covid-19.

Créés à l'initiative des professionnels de santé, ces nouveaux dispositifs de prise en charge dédiés Covid-19 ont pour objectif :

- d'optimiser la prise en charge des patients présentant des symptômes pouvant s'apparenter au Covid-19 dans un cadre sécurisé ;
- d'éviter la propagation du virus dans les structures de soins habituelles, permettant ainsi la prise en charge optimisée des autres patients dans les cabinets de ville ;
- d'intégrer une interconnexion forte avec le Centre 15 et les services d'accueil des urgences territoriaux, afin d'avoir une régulation médicale efficace des flux de patients et des demandes de soins.

Ces centres de consultation ambulatoires Covid 19 **ne sont en aucun cas des centres de dépistage**. Seuls les patients symptomatiques qui répondent aux critères aujourd'hui en vigueur (personnes fragiles, femmes enceintes, professionnels de santé...) pourront se voir prescrire un test de diagnostic par un médecin.

Plusieurs types de centres de consultation ambulatoires permettront d'accueillir des patients :

- Des centres temporaires et créés spécifiquement pour prendre en charge ces patients, qui pourront s'installer dans des lieux mis à disposition par les municipalités ou dans des locaux adossés à un centre hospitalier ;
- Des structures – MSP, centres de santé, cabinets de groupe – qui se réorganisent afin de prendre en charge, à équipe constante ou en associant d'autres professionnels du territoire, les patients suspects Covid-19 via des créneaux horaires, des boxes dédiés, ou d'autres organisations spécifiques

Ces nouveaux centres sont **dédiés à la consultation** de patients suspects Covid-19, et sont **accessibles sur rendez-vous** après régulation médicale en amont, **via le médecin traitant**, des associations de visites à domicile, les services d'urgence, ou le SAMU...

Aujourd'hui, plus de 150 projets de centres de consultations ambulatoires sont soutenus par l'Agence régionale de santé et ses partenaires en Ile de France. Près de 40 d'entre eux se créent spécifiquement pour prendre en charge les patients suspects Covid19, dont un peu moins de la moitié (17) sont déjà ouverts. Les structures collectives porteuses des 110 autres projets sont bien entendu toujours ouvertes, et pour certaines en cours de réorganisation, de façon à pouvoir accueillir séparément les consultations dédiées au Covid-19.

A ce jour – mais l'offre est en évolution constante – les centres se répartissent de la façon suivante en Ile-de-France : 84 à Paris, 3 en Seine-et-Marne, 9 dans les Yvelines, 6 en Essonne, 10 dans les Hauts-de-Seine, 20 en Seine-Saint-Denis, 10 dans le Val de Marne et 13 dans le Val d'Oise. La plupart devrait être en mesure d'ouvrir dans les jours qui viennent.

En cas de besoin de renforts en professionnels de santé, ces centres peuvent s'inscrire sur l'application développée par la société MedGo en partenariat avec l'ARS <https://www.renfort-covid.fr/> , afin de consolider leurs équipes pour prendre en charge les patients.

Les professionnels de santé de ville qui s'inscrivent dans cette démarche sont invités à consulter et mettre en œuvre les recommandations formulées dans le guide mis à leur disposition par l'ARS Île-de-France, l'Assurance Maladie Île-de-France et l'URPS médecins Île-de-France, en association étroite avec l'URPS Infirmiers Île-de-France, la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS) et la Fédération des MSP d'IDF (FEMASIF).

---

**CONTACT PRESSE ARS :**

**Alizée Feauveaux**

[alizee.feauveaux@ars.sante.fr](mailto:alizee.feauveaux@ars.sante.fr)

[@ARS IDF - www.iledefrance.ars.sante.fr](https://www.iledefrance.ars.sante.fr)

*Si vous ne souhaitez plus recevoir d'email de notre part, merci de nous le signaler à l'adresse [ARS-IDF-COMMUNICATION@ars.sante.fr](mailto:ARS-IDF-COMMUNICATION@ars.sante.fr)*